Image not found or type unknown

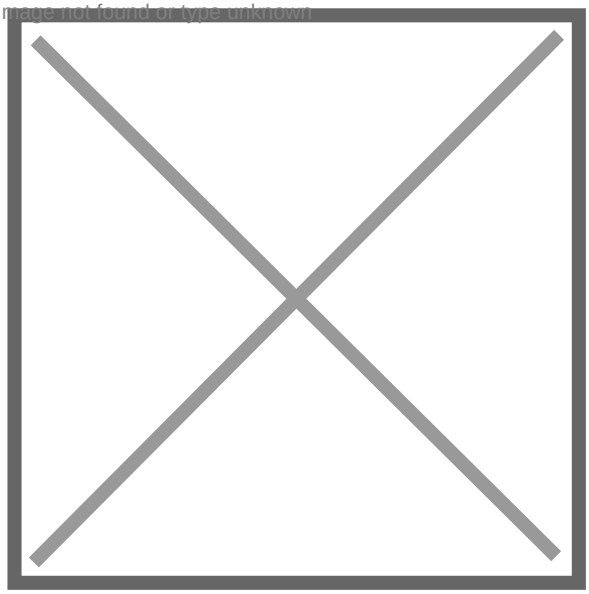

Séparation communication très difficile.

Par **Arseen wercken**, le **15/11/2016** à **17:11**

Bonjour, voici 3 mois, que ma femme ,nous sommes mariés, a quitté le domicile conjugal , bon , malheureusement la communication est très difficile, elle me laisse la charge de la maison -acheté 50/50 - plus 2 enfants dont une mineure. Bref après renseignement, je ne peux que subir et vendre la maison, elle est d'accord sauf quelle fait abstraction de son passé (en gros on la gène, elle ne veut pas nous parler,c'est un peu comme si on n'existait plus, voire comme si on avait jamais existé) elle, très gênant, ne veut pas s'occuper de quoi que ce soit, et après avoir été voir une agence immobilière pour vendre la maison, elle refuse de signer le mandat de vente de l'agence elle refuse de s'occuper de quoi que ce soit . par conséquent je suis dans une impasse. Entrer en contact avec elle est très compliqué, elle veut être "bien" donc sans sa famille , je lui fais remarquer qu'elle va avoir des problèmes quand il n'y aura plus d'argent pour payer la maison, elle fait la sourde oreille. Je lui propose de dialoguer seul ou avec un tiers, je lui propose plein de choses pour rétablir un minimum de dialogue "administratif" . elle dit oui puis fait l'autruche . elle reste dans sa bulle , pensant que rien ne peut lui arriver. Je suis ouvert a tout ,(je comprend la lassitude quelle peut avoir de notre couple) mais pas moyen de prendre contact sérieusement. Que faire ?

Par **cocotte1003**, le **15/11/2016** à **19:35**

Bonjour, envoyez lui une LRAR en lui rappelant qu'elle doit participer financièrement au charge du ménage, nourriture, crédit, éducation des enfants....n'hésitez pas à lui demander de vous faire parvenir les dates des week end et vacances ou elle veut prendre les enfants. Indiquez lui que son départ vous a mis dans des difficultés financières qui ne vous permettent pas de conserver la maison, que vous acceptez de prendre en charge les démarches qui permettront de vendre et que vous attendez son accord écrit, à moins bien sur qu'elle propose

une autre solution viable. Cette lettre, jointe à votre dossier de divorce permettra au juge de se faire une opinion pour établir les mesures à prendre. Attention, le fait que vous viviez sans elle au domicile qui lui appartient pour moitié, lui permet de vous demander une indemnités d'occupation, cordialement

Par **Arseen wercken**, le **15/11/2016** à **21:23**

Je vous remercie pour votre réponse qui va bien m'aider. C'est incroyable que l'on soit obligé d'en arriver la.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés